

N° 1217 - FÉV 2020

PROGRAMME DES FESTIVITES CARNAVALESQUES 2020

MAZEE: Mar 25/02 8h à 13h plaquage. Sam 07/03 - 13h cortège en fanfare (départ douane, rue de Najauge) 19h grand feu (terrain rue André Renard) 20h omelette (salle Arthur Masson) 21h bal masqué (salle Arthur Masson)

NISMES: Mar 25/02 4h Bossage des gilles (place Châtillon) 7h30 cortège (départ salle Châtillon) 08h Vieille Forge 09h10 Bonne Auberge 09h40 Vieux Nismes 10h10 Rive Gauche 10h40 Route 66 11h10 remise des médailles (Château communal) 12h Vieille Forge 14h cortège (départ Vieille Forge), rue Ainseveau 14h30 Maison de repos, 15h15 rondeau rond point Bassidaine 16h15 : Rondeau final avec les enfants (place Châtillon) 17h cacao pour les enfants (Rive Gauche) 18h à 19h15 souper des gilles (Vieille Forge), rue Vieille Eglise, Rive Gauche, pont, Route 66, rue Grande, Pont Fichet, Place Châtillon 20h30 brûlage du Gille (place Châtillon) 22h brûlage des bosses 23h soirée de clôture (salle Châtillon). **Pas de grand feu cette année.**

OLLOY: Mar 25/02 10h barbouillage 13h D'Jean Pansau 16h cortège en fanfare, ultime sortie de Chebette (départ Quat'Voyes) 18h omelette (salle Patria) 20h30 retraite aux flambeaux et feu d'artifice (aux Quat'Voyes) 21h mise à feu et noyade de Chebette (aux Quat'Voyes) et soirée de clôture (salle Patria)

TREIGNES: Mar 25/02 9h ramassage des œufs et du lard 14h petit cortège en fanfare (départ gare), rue du Ternia, Basse aux Raines, rue de Bruyère, rue Eugène Defraire 17h jugement et noyade du « petit mardi-gras » (au Trou Maillard) 17h30 mise à feu du « petit mardi-gras » (cour du château ferme) 18h omelette (salle Union Fraternelle) 20h bal des petits masqués et remise de prix Sam 29/02 21h bal masqué (salle Union Fraternelle) remise de prix après minuit Dim 01/03 11h apéritif au bûcher (terrain de football) 14h cortège en fanfare (départ de la Gare) 17h30 jugement de « Sieur Mardi-Gras » (parvis de l'Eglise) 18h noyade de « Sieur Mardi-Gras » (pont Basse aux Raines) 19h mise à feu de « Sieur Mardi-Gras » (terrain de football)

VIERVES: Mar 25/02 - 8h à 13h : Réclamation du pot dans le village et ses entrées, sortie des « D'jean D'jène » et des « Reloctors » 16h cortège en fanfare (départ Place Albert 1er) et jugement 20h mise à feu de Johan Simon (place Albert 1er, Château) suivie de l'omelette (salle Les Echos du Viroin).

AVIS DE DEMARCHAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'ENTITE

Le Collège, en séance du 20 janvier 2020, a autorisé l'organisation de la 66ème opération Arc en Ciel sur le territoire de la Commune. Celle-ci se déroulera du 13.03.2020 au 15.03.2020

CIMETIERE DE OIGNIES (ANCIEN)

Nous vous informons que les sépultures reprises ci-dessous sont arrivées à expiration et qu'une demande de renouvellement doit être introduite dans les plus brefs délais. A défaut, elles feront l'objet d'un affichage d'un an, au terme duquel une demande d'enlèvement sera introduite auprès du SPW – Cellule de la Gestion du Patrimoine Funéraire. Pour tous renseignements complémentaires : Mme MAGAIN - 060/31.01.76 - caroline.magain@viroinval.be

127 Goffette Ernest – Thibeaux Marie-Joséphine

196 Verkaeren Georgette

226 Mathy Adonis

318 Defrenne Camille – Leloup Adèle

375 Delizée Eloi – Hyeulle Ludmille

491 Boudeville Marie-Louise

492 Beaupère Anna



BUDGET PARTICIPATIF

Le Collège communal a souhaité mettre la **participation citoyenne** en avant durant cette législature. Afin de permettre à tous de s'impliquer dans la vie associative, un budget participatif, d'un montant de 100.000 € sur 4 ans, sera consacré à la réalisation de projets entièrement portés et concrétisés par les citoyens.

Sont concernés en 2020 les villages de Oignies, Olloy, Treignes et Vierves.

Pour être retenu, votre projet devra :

- Respecter scrupuleusement le règlement du budget participatif, tel qu'approuvé par le Conseil communal en séance le 18 décembre 2019
- Respecter scrupuleusement tous les prescrits légaux en Belgique
- Respecter scrupuleusement les règles d'engagement d'un crédit du budget extraordinaire (investissement)
- Relever des compétences communales
- Rencontrer l'intérêt général
- Concerner le territoire de la Commune de Viroinval
- Être suffisamment précis pour faire l'objet d'une étude de faisabilité et être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Être cohérent et compatible avec les réalisations en cours sur le territoire communal
- Avoir une valeur inférieure ou égale à l'enveloppe totale attribuée par village

Pour être retenu, votre projet ne devra PAS

- Être une simple suggestion ou une idée
- Générer des bénéfices pour le porteur de projet
- Comporter ou engendrer des éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- Générer des frais de fonctionnement nouveaux pour l'Administration communale

Le formulaire de participation ainsi que le règlement sont disponibles sur le site internet de la Commune www.viroinval.be ou sur simple demande au 060/31.00.42

Informations: Madame Singrid PHILIPPE - Directrice générale
060/31.00.20 - singrid.philippe@viroinval.be

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DE L'ENTITÉ DE VIROINVAL

Pour rappel, la commune de Viroinval a fait procéder à une analyse thermographique aérienne de son entité. Un avion survolé le territoire la nuit du 19 au 20 mars 2018 en prenant des clichés infrarouges afin de détecter les déperditions thermiques des toitures de l'entité.

Vous souhaitez obtenir l'image des déperditions de chaleur de votre toiture ainsi qu'une analyse des résultats?

Prenez contact avec le service Cadre de Vie de l'administration communale qui organise, sur rendez-vous, une permanence le mercredi après-midi.

Plus de renseignements et/ou obtention d'un rendez-vous au 060/31.00.34 ou par mail à l'adresse frederic.duval@viroinval.be

Retrouvez les dates de chasses et de battues sur

www.viroinval.be